

**SAMEDI 16 novembre 2024**

**PV - ASSEMBLEE GENERALE**

**VANOISE VOYAGES**

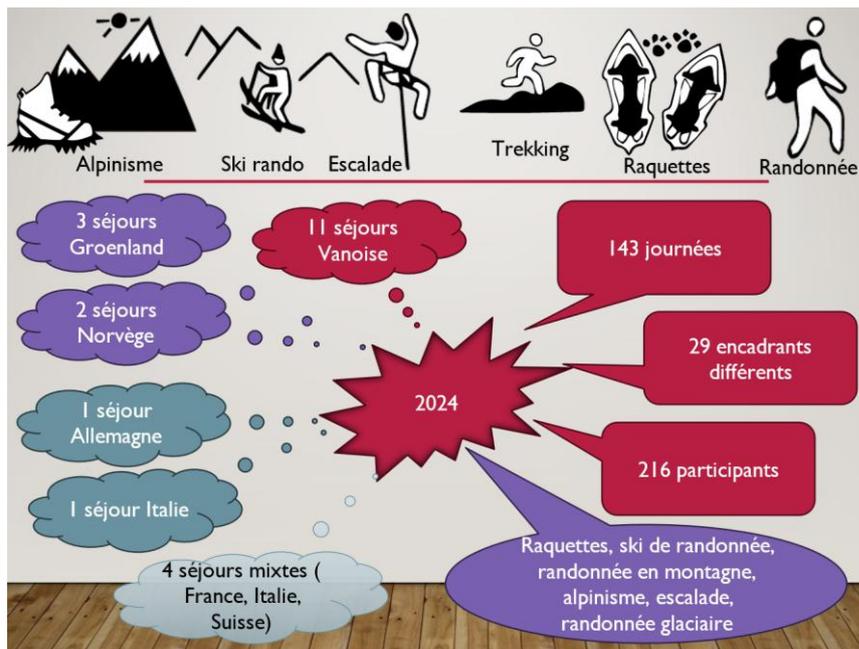
## ORDRE DU JOUR

Ouverture de séance à 9 h 15 Par Norbert Silvin, président de séance.

### ❄️ Rapport moral (par Norbert SILVIN)

#### Résumé année 2024 :

- Année bien passée, de nombreuses activités, été, hiver, des séjours variés et qui touchent du monde.
- Les chiffres seront détaillés ensuite lors de la présentation des comptes mais les comptes sont positifs.



- Les voyages à l'étranger fonctionnent bien.

- Les activités d'été sont de plus en plus présentes, avec de plus en plus d'encadrants différents. C'est une bonne nouvelle car va dans le sens des objectifs de Vanoise Voyages depuis sa création.

#### Des défis rencontrés et des solutions apportées :

Les 3 séjours au Groenland ont failli être annulés du fait de la panne du bateau, qui n'est pas arrivé à temps pour nos semaines de réservation. Ces soucis ont été rattrapés de justesse avec un travail très actif des guides encadrants en

collaboration avec le secrétariat et en suivi et conseil de l'Apriam : bateau de remplacement une semaine, logements + bateaux quotidiens sur les 2 autres avec de grandes difficultés pour obtenir les solutions. Un guide tombé malade sur place pour la deuxième semaine, remplacé d'urgence par un autre, envoyé sur place. Le contrat du bateau permettait au prestataire d'être protégé sans forcément proposer d'option de remplacement ni de remboursement, hors nous aurions eu l'obligation de rembourser les clients. Cela aurait pu être un gros risque financier pour Vanoise Voyages

- Conséquence : décision du Bureau de ne plus accepter de séjours avec navigation sur des bateaux sans visibilité et sécurité, après prise de conseil avec l'Apriam de n'accepter que des contrats avec protection de Vanoise Voyages, où notamment l'affréteur s'engage à prévoir un plan B. Aucun séjour n'est pris sans un contrat correct (regard dans les détails du contrat ce que

l'affréteur prévoit). De ce fait, refus de séjours au Groenland en 2025, n'ayant pas eu de solution sans risque pour Vanoise Voyages. En 2025 il y aura des voyages en Norvège car plus facile de trouver un bateau de remplacement et les armateurs sont plus sérieux, diminuant le risque pour Vanoise Voyages.

### \* Comptes (par Serge Antoine DEZE)

D'un point de vue financier, le bilan est positif.

Ce n'était pas le cas du bilan présenté au départ par SR Conseil puisqu'avaient trouvé 20000 € de déficit en 2023, ce que le bureau ne comprenait pas.

Il y a plusieurs raisons à leurs erreurs : ils avaient en fait mis trop de frais de TVA. En Europe, les séjours ont de la TVA, mais hors Europe ils n'ont pas de frais de TVA. Du coup, le cabinet avait estimé de gros frais de TVA qui n'avaient pas lieu d'être. Il y a donc eu un remboursement de TVA trop versé.

Il y avait également des soucis au niveau des frais d'acompte qui étaient mal comptabilisés. Par exemple, les recettes d'acomptes de séjours 2025 encaissés en 2024 ne doivent pas être pris en compte en 2024 mais sur le bilan 2025.

Ces erreurs ont engendré de gros déficits et beaucoup de temps de recherches.

Avec SR Conseil, souci de communication, on a eu du mal à s'entretenir avec eux pour ce souci comptable. La seule réunion obtenue était début novembre, alors que le souci avait été vu en mai.

Le bureau s'est réuni et a décidé de mettre un terme au contrat avec SR Conseil, et nous sommes en contact avec un comptable, sans contrat pour le moment.

### INFORMATION SUR LES COMPTES 2022 REPRIS AVEC LE COMPTABLE

- Bilan précédemment émis par le comptable et déclaré avec un déficit de 3988 €
- Désaccord du Bureau de Vanoise Voyages qui a demandé une reprise totale du bilan
- Bilan rectifié et redéclaré avec un bénéfice de 2112 €
- Remboursement de TVA sur la déclaration demandée pour 2022 de 4005 €

### APPROBATION DES COMPTES 2023

Bilan déclaré par le comptable

	Montant en euros
Total bilan	232 398
Chiffre d'affaires	265 705
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>193</b>

- Rencontre avec le comptable le 08/11 après plusieurs mois de changement du bilan, puis d'attente et de réclamation de rencontre, bilan approuvé par le bureau.
- Remboursement de TVA trop versée sur 2023 de 4077 € soit 8082 € de remboursé en 2024 concernant 2022 et 2023

### CHIFFRES CLES GESTION 2024

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES 2024</b>	375 285,25 €
<b>Frais séjours 2024</b>	341 324,33 €
<b>MARGE sur séjours</b>	33 960,92 €
<b>FRAIS fixes de fonctionnement 2024 hors remboursement PGE</b>	20 633 €
<b>RESULTAT estimé (hors remboursement PGE)</b>	12769 €

Ceci n'est qu'une estimation.  
La comptabilité est arrêtée par le comptable au 31/12 de chaque année.

Le Chiffre d'Affaires 2024 a été le meilleur Chiffre d'Affaires depuis la création.

Les frais fixe sont le site internet, les frais bancaires, l'Apriam 7500 €, le secrétariat, le comptable. Bénéfice estimé, mais si on enlève le trop versé de TVA, il serait plutôt de 4000 à 5000 €.

Ce résultat à l'équilibre est justement grâce à l'augmentation de part de marge de 7 à 9 %.

Le livret A est rempli au maximum possible, on a aussi un compte CSL. Cet argent sur les livrets sont les aides de l'Etat reçues pendant le Covid, mais cet argent n'a pas ou peu été dépensé.

Question de l'assistance : combien ?  
Réponse : Emprunt PGE 55000 € / Aides Etat 96378 €

Dans 2 ans il restera environ 50 000 €, cette somme permettra d'intervenir rapidement, d'avoir un fond de trésorerie s'il faut rembourser les clients de suite pour un gros séjour qui aurait un problème, le temps d'obtenir les remboursements.

Eric : au niveau de l'Apriam, la prise de risque estimée est de 30 % du CA. Ce risque est assuré par l'Apriam.

Antoine : intéressant car un vrai matelas. Et au niveau du fond propre, il a augmenté. Donc l'association est en bonne ligne pour dégager un bénéfice sécurisant.

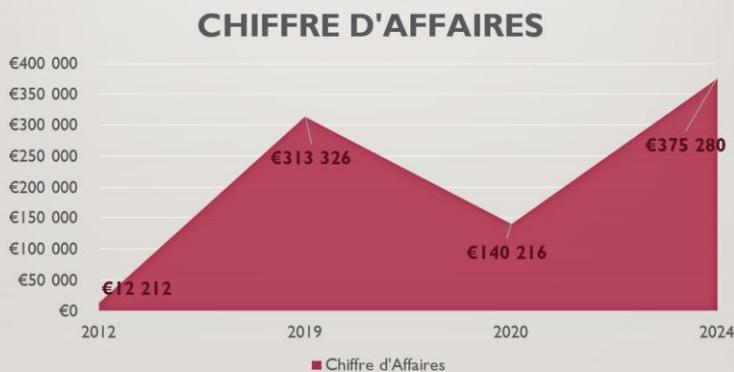
## EVOLUTION 2024

	01/01/2024	Estimation 31/12/2024
<b>Livret A + CSL Associations</b>	78 717 €	86 078 €
<b>Reste à rembourser sur PGE (dernière échéance 27/11/26)</b>	32 263,70 €	21259,12 €
<b>Fonds propres (capital)</b>	56 807 €	64 819 €

Les fonds propres peuvent être consacrés à l'investissement si nécessaire ou à rembourser nos clients en cas "d'accident industriel".

Vote sur la gestion 2024

## EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR QUELQUES PRINCIPALES ANNÉES



Eric : par rapport à l'Apriam, nous avons l'obligation d'avoir des résultats positifs pour conserver la Garantie financière.

Question : qui a levé le lièvre avec le comptable ?

Antoine : Serge a vu qu'il y avait un problème entre les résultats que nous avons et ceux du comptable

Eric : Nous étions partis d'In Extensio il y a quelques années pour un problème de connaissance du code du tourisme. Aujourd'hui retrouver un cabinet qui connaisse

bien la TVA liée au code du tourisme n'est pas simple.

Norbert : on a trouvé, on n'a pas encore le contrat, mais on a Anne Noiret, qui travaille au bureau de l'Apriam et travaille aussi pour Serac. Elle nous a accepté, on n'a pas encore signé, nous sommes dans les échanges mais elle est d'accord pour prendre notre comptabilité.

Approbation des comptes 2023 : 0 contre, 0 abstention, adoptés à l'unanimité

Approbation des comptes 2024 : 0 contre, 0 abstention, adoptés à l'unanimité

Concernant les prévisions 2025, la marge de 5000 à 6000 € chaque année est la marge espérée. Ce taux de 9 % est à conserver pour être à l'équilibre. L'idée n'est pas de remplir les comptes, de faire beaucoup de marge, il faut juste être à l'équilibre. Si jamais il faut l'augmenter, on peut, mais si on se rend compte qu'on peut la baisser, on le fera.

Question : avant il y avait une différence de marge pour les voyages à l'étranger pour risque plus important, du coup il n'y a plus ?

Eric : en fait vu que bcp de sorties en France, besoin d'un équilibre. Si ailleurs autre agence, plutôt 10-11 %.

Il faut être à l'équilibre. Très risqué avec les assurances, si on se fait sortir par l'assurance, on va avoir des difficultés.

Question : les autres agences sont assurées comment ?

Eric : seule assurance MMA, accepte de nous assurer, être très vigilant à ce qu'on ait du résultat. Le gouvernement cherche des solutions pour cela.

Antoine : A noter que c'est intéressant car le nombre de voyages augmente.

Remerciement de toute l'équipe précédente qui a travaillé sur les documents et l'outil Vanoise Voyages, qui maintenant fonctionne.

Question : sait-on pourquoi certains préfèrent aller à Matins du Monde ?

Eric : ont une grosse communication, répond à des besoins, pas une association, mais une agence de voyage, le client est celui de l'agence et pas du guide. Nous le client est le client du guide, ne proposera pas à un autre client le séjour d'un autre guide. Souvent problèmes de compatibilité d'humeur de guides partis de leur association vers Matins du Monde.

#### \* Réélection de la totalité du Conseil d'Administration, arrivé au terme de leur mandat

Norbert : refaire élections du bureau.

6 membres c'est pas mal.

Le trésorier plus gros morceau, le président doit faire des réunions.

Le gros boulot est de vérifier les voyages.

Se présentent :

Laurent Taillebois, absent, avait signalé se représenter : 0 contre, 0 abstention, élu à l'unanimité

Marie Paule Nullans se représente : 0 contre, 1 abstention, élue

Norbert Silvin se représente : 0 contre, 1 abstention, élu

Christophe Verollet se représente : 0 contre, 1 abstention, élu

## PREVISION 2025

- Changement de comptable du fait des nombreux soucis rencontrés sur les derniers bilans
- Quelques voyages déjà prévus : 1 séjour en Italie, 2 séjours en Norvège, 1 séjour en Ecosse, 1 séjour CE dans le Queyras, pour 130 000 € environ
- D'autres attendent des inscriptions.
- En 2024, nos frais se montent à environ 5,5 % du Chiffre d'Affaires hors remboursement du PGE
- Le passage à une marge de 9 % pour tous les séjours par décision de l'AG 2023 était judicieuse et reste à conserver, sans augmentation de celle-ci.

Vote sur le prévisionnel 2024 et la conservation de la part de marge sur séjours 2025

## ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

- 5 membres élus en 2019 pour 5 ans
- La démission du trésorier l'an passé a fait entrer 2 personnes supplémentaires
- Minimum légal 3 personnes pour Président, Trésorier, Secrétaire. Aux statuts souhait ajout 3 personnes pour Vice président, Vicetrésorier, Vicesecrétaire, doit total de 6 personnes.
- Plus il y a de personnes au bureau, plus de personnes peuvent aider à la réactivité du bureau pour la validation des fiches techniques
- VOTE

Antoine Deze se représente : 0 contre, 1 abstention, élu

Emmanuel Vialard, absent, se représente : 0 contre, 0 abstention, élu à l'unanimité

Pas d'autre candidature. Penser qu'il est possible d'aider le bureau à tout moment dans l'année, ou d'intégrer le bureau l'année prochaine.

### \* Questions et infos diverses

Question Christophe : peut-on avoir les prérogatives des moniteurs, car on a validé un séjour en ski, mais n'est pas sûr de ce qu'ils peuvent faire.

Discussion de ce qu'ils peuvent faire en cas d'urgence, ou en prévision.

Question Marie-Paule : Comme un peu de sous, est-ce possible de faire des tags pour les bagages avec le logo de Vanoise Voyages ?

Ok par l'assemblée, bonne idée.

## QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

---

- **RAPPEL** : Les documents pour préparer un séjour sont tous sur votre espace membre du site internet de la Compagnie de la Vanoise

Fin de l'AG : 10 h

Approuvé par le président de séance,  
Norbert SILVIN